

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES

OR / CL

Mardi 3 mai 2022

DATE DE LA REUNION

PRESENTS

Membres

- **Stéphane FRIOUX**, Adjoint au maire, Villeurbanne
- **Hugo DALBY**, Conseiller Métropole de Lyon
- **Aurélie LOIRE**, Adjointe au maire, Villeurbanne
- **Laure-Emmanuelle PRADELLE**, Adjointe au maire, Villeurbanne
- **Anne REVEYRAND**, Conseillère Métropole de Lyon

Invités

- **Cédric VIDAL**, Chargé de mission, Métropole de Lyon
- **Laurent ARGENTIERI**, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne
- **Florent GIRAUD**, directeur de l'ENMDAD
- **Philippe GRAMMATICO**, directeur adjoint de l'ENMDAD
- **Charlotte LAVIE**, responsable administratif et financier
- **Céline COZZUCOLI**, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics
- **Alain Boissin**, responsable technique
- **Onilalao RAJAONARIVELO**, secrétaire de direction, ENMDAD

EXCUSES

Membres

- **Cédric VAN STYVENDAEL**, Maire, Villeurbanne
- **Corinne SUBAI**, Conseillère Métropole de Lyon
- **Caroline LAGARDE**, Conseillère Métropole de Lyon
- **Gaëtan CONSTANT**, Adjoint au maire, Villeurbanne

Invités

- **HORREIN-BEFFY Adélaïde**, directrice de la Culture, Métropole de Lyon
- **Bernard SEVAUX**, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne
- **Véronique CHAMBON-RICHERME**, trésorière municipale de Villeurbanne
- **Florent BRUYAS**, DRH Mairie de Villeurbanne
- **Sylvie Cointet**, coordination territoriale
- **Mélanie Gaunelle**, responsable vie scolaire

La séance débute à 18:45

Lieu : en PRESENTIEL – Salle de l'ancienne Bibliothèque – Hôtel de Ville, Villeurbanne

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit huit membres représentés.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame Pradelle
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline		X	Monsieur Dalby
LOIRE Aurélie	X		
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 9 membres représentés	5	4	3

Points divers :

- Validation du compte rendu du comité syndical du 17 mars 2022 à l'unanimité.
- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical :
- Convention de partenariat entre l'ENM et la Maison de la Danse

M Giraud expose le partenariat avec l'association de la maison de la danse et l'ENM dans le cadre du projet « Danse l'Europe ! ». Des élèves du département Danse de l'ENM de cycle 2 et 3 participeront au tournage d'un film participatif.

Projet de Délibération n°2218 : Règles de tarification des activités des élèves de l'ENMDAD

M Grammatico présente la délibération permettant un regroupement des règles liées à la tarification des activités des élèves de l'ENM, remplaçant celle de 2017. Les critères de domiciliation, d'âge et de pratiques artistiques sont les mêmes.

Il a été ajouté la possibilité de présenter le Revenu Fiscal de Référence indiqué de l'avis d'imposition N-1 au lieu de N-2 dans des cas particuliers, comme par exemple lorsque l'élève fait pour la première fois sa propre déclaration fiscale.

→ Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2219 : Tarifs des inscriptions pour l'année 2022-2023

La proposition est de ne pas faire évoluer la tarification des enseignements en la maintenant identique à 2021-2022 pour l'année scolaire 2022-2023.

Les frais de dossiers sont fixés à 30 € pour tous les candidats admis lors de la rentrée 2022-2023.

Mme Loire remercie l'équipe pour la clarté et transparence de cette délibération.

M Frioux note qu'effectivement, la grille est très progressive.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2220 : Remise gracieuse de frais d'inscription

Mme Lavie propose aux membres la remise de cotisation sur présentation des justificatifs idoines de deux élèves comme le prévoit la délibération n°2218.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2221 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Agend'arts

Mme Cozzucoli explique le partenariat entre l'Association Agend'arts et l'ENM qui concerne l'accompagnement de groupes ou artistes du département chanson de l'ENM.

Il est à noter la participation de 20 groupes d'élèves de l'ENM ou artistes / élève solo à la programmation d'Agend'Arts pour 4 concerts.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2222 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association les clés de la lune (gestion A thou bout d'chant)

Mme Cozzucoli explique que ce partenariat permet l'accueil d'une soirée du département chansons de l'ENM dans la salle de spectacle A thou Bou d'chant.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2223 : Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Mme Lavie: Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de la mission. L'ENM a souhaité conventionner avec le CDG69 pour la mission d'inspection hygiène et sécurité.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2224 : Organisation des élections professionnelles 2022 : composition des instances consultatives (CAP, CST et CCP) et modalités d'élections

Mme Lavie précise qu'il convient de délibérer sur le maintien et la mise en place d'organismes consultatifs communs à la Ville de Villeurbanne et aux établissements publics qui lui sont rattachés, de déterminer le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ainsi que de se prononcer sur la question du maintien du paritarisme.

Il convient également de se prononcer sur les modalités de vote qui seront proposées aux électeurs ainsi que sur les modalités d'organisation du vote électronique.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Date conseil d'établissement avec élèves et famille : jeudi 30 juin à 18h30

Date du prochain CS : mercredi 6 juillet 2022 à 17h30